



Co-funded by  
the European Union

# Programme d'échange d'experts de la GCoM Formulaire de demande

*Février 2023*

## Qu'offre le programme d'échange d'experts de la GCoM aux villes ?

**Le programme d'échange d'experts (PEE) [de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie \(GCoM\)](#)** vise à faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les villes signataires des différentes régions de la GCoM, en particulier sur les aspects techniques et pratiques de la mise en œuvre des actions et des projets inclus dans les Plans d'action pour le climat (PAC) élaborés par les villes participantes. En outre, il vise à créer des opportunités pour engager davantage les signataires de la GCoM et les conventions régionales/nationales dans des relations et connexions de ville à ville, qui peuvent conduire à une coopération plus poussée et plus fructueuse dans le contexte de la mise en œuvre des actions climatiques. Une interaction plus profonde entre les villes signataires de la GCoM permettrait de faciliter le transfert de capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAC dans une perspective de ville à ville.

**Veillez noter que seules les villes signataires de la GCOM qui ont élaboré ou qui élaborent et mettent en œuvre un Plan d'action pour le climat conforme aux exigences du Cadre commun de présentation des rapports peuvent se porter candidates.**

Le programme d'échange d'experts apportera un soutien financier et organisationnel des échanges entre **20 villes signataires de la GCOM**, structurés en 10 paires en fonction d'un thème. Chaque échange permettra à deux experts de chaque ville de visiter la ville signataire de la GCOM respectivement jumelée dans le cadre d'une convention régionale/nationale différente.

Les 20 villes (et leurs équipes associées) seront regroupées en **10 paires**, principalement en fonction de leurs principaux thèmes d'intérêt et de leurs priorités dans la mise en œuvre de leur PAC, et idéalement dans le cadre du démarrage d'une coopération de ville à ville qui pourrait se poursuivre et couvrir encore d'autres étapes et parties prenantes des villes dans le processus de mise en œuvre des PAC respectifs. Par conséquent, les activités de jumelage se dérouleront dans les secteurs communs entre les deux villes, et seront orientées de manière à faciliter la mise en œuvre des projets.

Les villes seront sélectionnées en respectant un équilibre géographique, en reprenant les 13 conventions régionales/nationales. Les conventions régionales/nationales qui ont le plus grand nombre de villes signataires auront la possibilité de fournir plus d'une ville. Les jumelages seront sélectionnés par le Secrétariat de la GCOM, en tenant compte de la coordination et coopération avec les conventions régionales/nationales concernés.

Chaque ville effectuera une visite d'échange dans la ville jumelée, et la ville jumelée rendra la même visite ultérieurement, de façon à avoir deux visites d'échange pour chaque jumelage. Chaque visite d'échange sera effectuée par **deux experts** du personnel de la ville sur une **période de trois jours (minimum) à cinq jours (maximum) ouvrables complets (voyages exclus)**. Les échanges devraient avoir lieu **entre janvier 2023 et mars 2024**. Le Secrétariat de la GCoM couvrira tous les frais de voyage et d'hébergement pour toutes les visites d'échange.

### **À quoi les villes s'engagent-elles ?**

Les villes participant au programme d'échange d'experts s'engagent à renforcer leurs efforts pour développer leurs propres Plans d'action pour le climat en partageant leurs connaissances et en apprenant de leurs pairs.

Elles s'engagent à échanger étroitement avec la ville avec laquelle elles ont été jumelées jusqu'à la fin du programme (septembre 2024), et à utiliser les résultats des échanges pour élaborer et mettre en œuvre leur propre Plan d'action climatique.

Pour garantir le succès de l'échange et du déploiement des mesures et des actions, les villes devront s'engager à consacrer suffisamment de temps et de ressources pour mener à bien ce programme. Les ressources doivent être à la hauteur de l'ambition des actions prévues.

### **Formulaire de demande**

Le formulaire de candidature suivant doit être rempli par les villes de la GCoM afin de s'inscrire au programme d'échange d'experts de la GCoM. Les candidats retenus seront jumelés avec une autre ville de la GCoM qui fait face à des défis similaires dans la mise en œuvre de ses PAC, ce qui permettra aux deux parties de construire une coopération et de partager des connaissances par le biais d'une visite mutuelle d'experts de 3 à 5 jours ouvrables.

**Veillez envoyer par courriel votre formulaire de demande dûment rempli au Centre d'assistance technique de la CoM SSA à l'adresse [helpdesk@comssa.org](mailto:helpdesk@comssa.org) avant le 6 mars 2023. Nous enverrons le formulaire à la GCoM.**

Le formulaire de candidature doit être soumis d'ici le 8 mars 2023 (jusqu'à l'heure de fermeture des bureaux), à l'adresse électronique suivante : [experts.exchange@globalcovenantofmayors.eu](mailto:experts.exchange@globalcovenantofmayors.eu).

## Section 1 - Admissibilité

### Profil de la ville

#### A. Informations sur la ville candidate

- Nom de la ville
- Population (approximative)
- Site web du gouvernement local (URL)
- Nombre d'employés municipaux
- Nom du maire

### Coordonnées de contact

#### B. Contact pour la demande

- Nom et prénom
- Fonction/titre du poste
- Nom de la division/département où vous travaillez
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone
- Je confirme que je suis officiellement mandaté(e) par la ville pour la soumission de cette demande.

(Signature) .....

#### C. Capacité (ressources, temps, connaissances, compétences) et motivation

**1. Pourquoi souhaitez-vous participer au programme d'échange d'experts de la GCoM (voir ci-dessus la portée du programme) ? Veuillez expliquer brièvement (deux lignes maximum) :**

.....  
.....  
.....

**2. En soumettant cette demande, votre ville s'engage à participer au programme d'échange d'experts de la GCoM, en particulier (en cas d'attribution) :**

- à participer à un jumelage avec une autre ville de la GCoM d'une région différente pour mener des échanges techniques et une coopération sur les sujets convenus ;
- à partager avec l'équipe de la ville jumelée ses propres Plans d'action pour le climat, des documents, du matériel et des informations pour le développement de la coopération ;
- à mettre à disposition une équipe technique (deux personnes) pour une visite d'une semaine dans la ville jumelée ;
- à accueillir une équipe technique (deux personnes) de la ville jumelée dans ses propres bureaux et locaux pour le développement de la coopération de jumelage.

(Veuillez noter que le Secrétariat de la GCOM prendra en charge tous les coûts financiers liés aux déplacements et à l'hébergement des délégations des deux villes - voir les directives précédentes pour plus de détails).

Le programme d'échange d'experts de la GCoM est-il suffisamment clair et l'approuvez-vous ?

Oui |\_|. Non |\_|.

**3. Veuillez expliquer la capacité que votre ville peut engager dans le programme d'échange d'experts de la GCoM.**

(par exemple, temps du personnel, expertise, etc.)

- Numéro et heure du personnel.  
.....
- Unités/Départements impliqués (ou non de manière continue)  
.....
- Expertise spécifique dans les secteurs de :  
.....
- Autres.....

## D. Secteur principal/thème de la coopération

Quels sont les sujets/secteurs (dans lesquels votre ville a un mandat/une responsabilité) que vous souhaitez aborder par le biais de cette coopération ?

Veillez sélectionner votre domaine d'intérêt (jusqu'à 3 champs) :

- Transition énergétique
- Accès à l'énergie/pauvreté énergétique
- Risques et adaptation à l'urgence climatique
- Logement
- Mobilité urbaine
- Utilisation durable des terres et solutions fondées sur la nature
- Gestion des déchets/économie circulaire
- Eau et assainissement
- Inclusion sociale
- Pauvreté urbaine
- Autre. ....

## E. Région/Ville pour la coopération

Avec quelles régions ou villes de la GCoM préféreriez-vous travailler ? Veillez les nommer et les classer par ordre de préférence (2 préférences maximum) et expliquer pourquoi vous souhaiteriez vous associer avec elles et veuillez indiquer si votre ville a déjà établi des relations avec elles.

.....  
.....

## Section 2 - Sélection

### Mise à jour et mise en œuvre du Plan d'action pour le climat

**1. Le Plan d'action climatique de votre ville aborde-t-il ces trois piliers ?**

Atténuation

Adaptation

Accès à l'énergie

**2. Votre ville a-t-elle déjà commencé la mise en œuvre de son Plan d'action pour le climat ?**

OUI  NON

**3. Veuillez énumérer les 5 (max.) principales actions actuellement mises en œuvre.**

a. ....

b. ....

c. ....

d. ....

e. ....

**4. Les institutions nationales (ministères, etc.) et/ou d'autres entités administratives (régions, provinces, districts) ont-elles été impliquées dans la mise en œuvre des actions de la PAC ?**

Oui

Seulement pour certains actions spécifiques uniques

Pas du tout

**5. Les différentes parties prenantes sont-elles/ont-elles été impliquées dans la rédaction et la mise en œuvre de la PAC ?**

Engagement des entreprises locales

Engagement de la communauté des chercheurs

Engagement des citoyens/groupes de citoyens

Autre .....

Aucun engagement